

RÉSUMÉ

Long de 673 kilomètres, le fleuve Saint-Jean prend sa source dans les hauteurs des contreforts appalachiens du Maine et du Québec, et se jette dans la Baie de Fundy après avoir traversé les grandes plaines fertiles du centre du Nouveau-Brunswick. Le bassin versant drainé par ce fleuve s'étend donc sur les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick au Canada, ainsi que l'état du Maine aux États-Unis. La portion québécoise, située à la tête du système, est l'héritière géopolitique d'une responsabilité transfrontalière envers les juridictions en aval. Issu du modèle québécois de gestion intégrée de l'eau, le présent plan directeur de l'eau ne s'attardera qu'à cette portion québécoise du réseau hydrographique, qui représente 13% du bassin versant global.

Le bassin versant du fleuve Saint-Jean (BVFSJ, portion québécoise), influencé par une forte amplitude des températures et d'abondantes précipitations, se caractérise par un réseau hydrique fortement développé aux pentes moyennes à faibles. Ce bassin versant (BV) se caractérise par de grands lacs profonds au Nord-Est et par de nombreux milieux humides bien conservés au Sud-Ouest. Le BV s'étend sur un territoire fortement rural et agro-forestier, dominé par les activités d'exploitation et de transformation des ressources issues de la forêt. Généralement, la qualité de l'eau y est très bonne et le défi de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans le BVFSJ consiste d'avantage à maintenir une eau de bonne qualité plutôt que de restaurer une eau dégradée, comme cela peut être le cas, ailleurs au Québec. Néanmoins, l'absence de grands centres urbains et de centres de recherche à proximité, combinée au fait que le fleuve Saint-Jean n'alimente pas le fleuve Saint-Laurent, artère principale du Québec, engendrent souvent une information qui reste très parcellaire et incomplète.

Les consultations publiques réalisées dans le BVFSJ ont permis de prioriser les orientations et raffiner les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Le plan d'action quinquennal, partie intégrante du PDE, se concentre essentiellement sur les

moyens d'éviter la contamination des eaux de surface, de diminuer l'érosion d'origine anthropique et de ralentir l'eutrophisation des lacs et des rivières.